Questions for Travel Credit Card/ Carte de voyage RFP, SEN-016 13-14

Question 1: Part 6, Section 28 (Method of Rebate)

Standard industry rebate terms is that rebate is paid annually (not quarterly) after the contract anniversary for the year. Is the Senate amenable to such terms?

Answer 1: Yes, the Senate would accept that bidders suggest an alternate term in their proposal. The term will be finalized with the successful bidder prior to contract award.

Question 1: Partie 6, Section 28 (Modalité des rabais)

Les standards de l'industrie pour ce qui est des rabais sont payés annuellement (pas trimestriel) à la date d'anniversaire du contrat. Est-ce que le Sénat sera d'accord avec un tel terme?

Réponse 1 : Oui, le Sénat accepte que les soumissionnaires indiquent un autre terme dans leur proposition. Le terme sera finalisé avec le soumissionnaire retenu avant l'attribution du contrat.

Question 2: Part 6, Section 28 and 29 (Payment Instructions)

Considering the rebate cheque must be payable to the Receiver General of Canada, has the Senate explored the opportunity to leverage the new Government of Canada Travel Card program which is scheduled to start in April 2014?

Answer 2: Yes, however we are looking to put our own agreement in place.

Question 2: Partie 6, Section 28 et 29 (Modalité des rabais)

Étant donné que le chèque pour le rabais se doit d'être fait au nom du Receveur Général du Canada, est ce que le Sénat a exploré l'idée d'implémenter la nouvelle carte de voyage du Gouvernement du Canada qui supposé débuté en avril 2014 ?

Réponse 2 : Oui, cependant nous cherchons a à mettre notre propre accord en place.

Question 3: Annex A, Section 1.1 (Introduction and Background)

Considering the Senate is looking for a Travel Card solution and, in a separate RFP, an Acquisition Card solution (for purchasing and fleet-related spend), is the Senate familiar with card solutions that combine all of these types of spend onto a single card product (with blocking capabilities to control spend)? Is the Senate amendable to such a card product?

Answer 3: No, we would like two separate services.

Question 3: Annex A, Section 1.1 (Introduction et contexte)

Étant donné que le Sénat veut, dans deux DDP séparé, une carte de voyage et une carte d'acquisition (pour achat et autre dépense), est ce que le Sénat serait intéressé à une carte qui combinerait tous les types d'achats pour du même coup avoir un meilleur contrôle sur les achats? Est-ce que le Sénat serait intéressé à ce genre de produit?

Réponse 3 : Non, nous voudrons deux services séparée.

Question 4 : Annex A, Section 1.4 (Volume Information)

Can you please provide a breakdown of the number of cards/accounts and the transaction volume for actual travel cards (issued to cardholders) versus any travel accounts (used for centralized purchase of air, rail, etc.)?

Answer 4: All of the travel is conducted through the use of the card and no other travel account is used.

Question 4: Annex A, Section 1.4 (Information sur le volume)

Est-ce que vous pourriez fournir une description détaillé du nombres de cartes/compte ainsi que le volume des transactions pour le carte de voyage actuelle (assigné au détenteurs de cartes) versus tout autre compte de voyage (utilisé pour les achats central aérien, par train, etc...)

Réponse 3 :

Tous les déplacements se fait à travers l'utilisation de la carte de voyage et aucun autre compte des voyages est utilisé.

Question 5: Annex A, Section 2.2 (Liability)

The Senate states that employees are not to be personally liable for transactions. If a Senate employee were to defraud the Senate using their Travel Card, would the Senate be liable for that fraud and pay the financial institution for the outstanding charges?

Answer 5: Yes

Question 5: Annex A, Section 2.2 (Responsabilité)

Le Sénat précise que les employés ne doivent pas être tenus personnellement responsable pour les transactions. Si un employé du Sénat était à frauder le Sénat en utilisant leur carte de voyage, le Sénat serait-il responsable de payer l'institution financière pour les frais impayés.

Réponse 5 : Oui

Question 6: Annex A, Section 2.3 (Card Design and Features)

Not all financial institutions can provide custom design cards. For those that do, significant volumes are typically required. If we were able to provide a standard card with a hot stamp of the Senate's logo or seal, would the Senate be amenable to such terms?

Answer 6: Yes, as long as the card meets the requirements stated below:

The Contractor must provide a unique card design upon request from The TCC. The card must have the words "Senate of Canada Sénat du Canada" embossed on the front. The card model must be submitted to the Contracting Authority for written approval.

The face of the card must have the name of the cardholder's full name, account number validation date and expiry date.

The Contractor must not allow for the issuance of cash advances using the Travel Card.

The Contractor's customer service toll free number must be printed on the back. A regular phone number must also be printed in case of requirement for collect calls to enable coverage of all international destinations.

Question 6: Annex A, Section 2.3 (Conception et caractéristiques de la carte)

Pas toutes les institutions financières ne peuvent fournir des cartes de conception personnalisée. Pour ceux qui le font, des volumes élevés sont généralement nécessaires. Si nous étions en mesure de fournir une carte standard avec un timbre chaud du logo ou sceau du Sénat, serait le Sénat se prêter à de telles conditions?

Réponse 6 : Oui, aussi longtemps que la carte répond aux exigences énoncées ci-dessous.

L'entrepreneur fournit une conception originale de la carte à la demande du CCV. La carte porte les mots « Senate of Canada Sénat du Canada » bosselés au recto. Le modèle de carte est soumis pour approbation écrite à l'autorité contractante.

Le nom complet du détenteur, la date de validité du numéro de compte et la date d'expiration figurent au recto de la carte.

L'entrepreneur n'autorise pas le versement d'avances de fonds demandées au moyen de la carte de voyage.

Le numéro sans frais permettant d'obtenir les services de l'entrepreneur est imprimé au verso de la carte. Doit également y figurer un numéro de téléphone ordinaire au cas où le détenteur devrait faire des appels à frais virés, de façon à assurer la couverture de destinations à l'étranger.

Question 7: Annex A, Section 2.5 (Management Information Data)

Who is (will be) your Travel Management Company (TMC)?

What Expense Management Tool (EMT) are you (will you be) using?

Answer 7: We currently have a RFP out for a TMC and the results have not been finalized yet.

Question 7: Annex A, Section 2.5 (Données d'information de gestion)

Qui est (sera) votre agent de voyage.

Quel outil de gestion des dépenses étés-vous (vous serez) utilisez?

Réponse 7 :

Nous avons émus un appel d'offres pour un TMC et les résultats n'ont pas encore été finalisés.

Question 8: Annex B (Rebate Schedule)

Will the Senate accept a blended rebate schedule for both Travel and Acquisition Card programs? In other words, will the Senate accept a schedule that combines the transaction volume of both card programs to produce one rebate calculation and payment?

Answer 8: No, we would like a separate rate for each card.

Question 8: Annex B (Tableau des rabais)

Est-ce que le Sénat acceptera un rabais de remboursement mixte pour les deux programmes de cartes de voyage et d'acquisition? En d'autres terme, est ce que le Sénat accepter un calendrier qui combine le volume de transaction de deux programmes de cartes à produire un calcul du remboursement et le paiement?

Réponse 8 : Non, nous aimerions un taux distinct pour chaque carte.